

Prix du mémoire de la chaire « Aménager le Grand Paris »
et de la plateforme POPSU Grand Paris

LE RÈGLEMENT

Préambule

Les mutations du Grand Paris sont associées à des évolutions intenses et rapides des pratiques d'aménagement et au besoin de renouvellement des outils des acteurs de l'aménagement opérationnel. La Chaire « Aménager le Grand Paris » vise à analyser et à accompagner toutes ces évolutions. Elle a pour objectif d'examiner les processus d'aménagement dans le Grand Paris, à différentes échelles (zone dense, grande couronne, voire bassin parisien ...) en tenant compte des pratiques, des outils et des positionnements des opérateurs impliqués dans la production urbaine.

La plateforme POPSU Grand Paris est la déclinaison locale du programme POPSU « Transitions » lancé en 2023 par le PUCA. Elle croise, thématiquement et méthodologiquement, les pratiques en cours au sein de la Chaire Aménager le Grand Paris. Elle interroge aussi bien les trajectoires de transition et de cohésion du territoire métropolitain grand parisien, dans les domaines environnementaux et énergétiques, mais aussi à travers des politiques sociales, économiques, numériques, culturelles et démocratiques, que les spécificités et similitudes de la transformation de la métropole francilienne vis- à-vis des autres métropoles régionales.

Depuis 2018-2019, la Chaire "Aménager le Grand Paris" organise chaque année un concours de mémoires de recherche réalisés par des étudiants de l'École d'Urbanisme de Paris en Master 1 et Master 2. À partir de cette édition, le concours est co-organisé avec la plateforme POPSU Grand Paris.

Les travaux lauréats du Prix feront l'objet d'une valorisation sous différentes formes, pour lesquelles l'étudiant.e sera accompagné.e par une équipe pédagogique. (Voir article 4).

Article 1 : Objectif du concours

Le concours "Prix des Mémoires de la Chaire Aménager le Grand Paris et de la Plateforme POPSU Grand Paris" a pour objectif de valoriser les travaux de recherche des étudiants et de contribuer aux réflexions sur la fabrique urbaine et les transitions (écologiques, énergétique, sociales etc.) dans le Grand Paris.

****Article 2 : Admissibilité des mémoires****

Sont éligibles au concours les mémoires réalisés par des étudiants inscrits en Master 1 et Master 2 à l'École d'Urbanisme de Paris, traitant de thématiques liées à la fabrique urbaine et aux transitions (écologiques, énergétique, sociales etc.) dans le Grand Paris.

Les mémoires peuvent porter sur des thématiques telles que les projets et processus d'aménagement, les mutations des métiers de l'urbain, les liens entre urbanisme et transport, les mobilités, la conception des espaces publics, l'organisation des infrastructures et de la logistique, les politiques de transition écologique, énergétique, sociale, d'intégration de la nature en ville, de rapport au vivant, ...

* Les mémoires s'appuyant sur des terrains extérieurs au Grand Paris sont éligibles au prix de la Chaire dans la mesure où ils permettent de manière explicite de nourrir les réflexions sur les pratiques d'aménagement dans le Grand Paris, aux différentes échelles.

****Article 3 : Informations demandées pour les candidats****

Les étudiant.e.s souhaitant participer doivent soumettre à l'organisateur ou l'organisatrice:

1. Une « fiche d'inscription » selon le modèle fourni, contenant les informations personnelles pour l'organisation du concours.
2. Un « Résumé » de 1500 à 2000 caractères selon le modèle fourni, contenant les informations du mémoire, signé du directeur ou directrice de mémoire, qui sera consulté par les membres du jury. Il ne doit pas contenir d'informations confidentielles.
3. Leur mémoire en version PDF. Le document peut et doit être retravaillé pour convenir aux règles de confidentialité et d'anonymisation de l'article 4.

****Article 4 : Confidentialité des mémoires****

Les mémoires confidentiels peuvent être soumis en signalant la confidentialité dans la fiche d'inscription.

Pour les Master 2 dont le mémoire est lié à la réalisation d'un stage, le caractère confidentiel du mémoire dépend de l'article afférent dans la convention de stage. En aucun cas le rapport doit être fourni pour candidater au prix du mémoire.

Les membres du jury signeront une clause de confidentialité avant lecture des mémoires.

****Article 5 : Critères d'évaluation des mémoires par le jury****

Les critères de sélection incluent :

- L'originalité de la problématique ;
- La qualité de la démonstration ;
- La méthodologie et la structuration du travail ;
- Le choix des ressources mobilisées (études de cas...)
- La portée des résultats par rapport à l'actualité et aux enjeux grand-parisiens
- Les qualités formelles (écriture, mise en page, illustrations, ...)

Article 6 : Composition du jury

Le jury est composé de :

- Trois enseignant.e.s de l'École d'Urbanisme de Paris, dont un.e président.e
- Des représentant.e.s des membres de la Chaire et de la plateforme POPSU Grand Paris

Article 7 : Processus d'évaluation des mémoires par le jury

Le jury analysera les candidatures et prendra ses décisions par consensus. En cas d'égalité dans les votes, le président dispose de deux voix.

**Article 8 : Prix et valorisation **

Le lauréat du Premier Prix recevra une somme de 500 euros et pourra faire valoir que son mémoire a reçu le "Prix de la Chaire Aménager le Grand Paris".

Un Prix Spécial « POPSU Transitions » d'une somme de 300€ sera décerné pour le mémoire qui traite le mieux des enjeux de transitions urbaines (écologique, énergétiques, sociales, politiques etc.)

Un classement et d'autres prix peuvent également être attribuées.

Les mémoires lauréats feront l'objet d'une valorisation sous différentes formes, pour lesquelles l'étudiant.e sera accompagné.e par une équipe pédagogique dédiée. Le jury se réserve le droit de demander des modifications pour garantir les possibilités de diffusion des mémoires lauréats. Les valorisations envisagées sont :

- La publication des résumés sur le site et les réseaux sociaux de la Chaire Aménager le Grand Paris
- Des dispositifs de valorisation dans des médias à la croisée entre mondes professionnels et recherche : entretien dans la presse professionnelle, invitation dans une table ronde publique, articles de synthèse dans des revues spécialisées, des présentations chez les membres et partenaires de la Chaire et de POPSU, etc.

Ces valorisations respecteront les attendus du travail académique et la transparence nécessaire à la collecte de donnée notamment en termes de confidentialités et d'anonymisation.

Article 9 : Calendrier du concours

Le calendrier indicatif est le suivant :

Master 1

- Soutenance des mémoires selon les règles de l'EUP (juin)
- Dépôt des candidatures : jusqu'à la mi-juillet
- Analyse des candidatures : été
- Remise du prix : Lors des journées de rentrée de l'École d'Urbanisme de Paris

Master 2

- Soutenance des mémoires : selon les règles de l'EUP (octobre)
- Dépôt des candidatures : Avant les vacances de Noël
- Analyse des candidatures : janvier-mars
- Remise du prix : Lors de la cérémonie de remise des diplômes

****Article 10 : Dispositions finales****

La Chaire et la plateforme POPSU Grand Paris se réservent le droit de modifier le règlement. Elles sont responsables de l'organisation et du bon déroulement du concours.

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du concours ne seront pas conservées au-delà de trois ans. Tout droit de rectification ou d'information est à adresser à l'organisateur ou l'organisatrice du concours.